



Licenciement suite arret maladie

Par **DACMA**, le **30/09/2012** à **22:06**

Bonjour,
Suite à un arrêt maladie d'environ 10 mois, mon employeur me licencie pour préjudice causé par mon absence : désorganisation et obligation pour lui de me remplacer par une personne en CDI. L'entretien préalable a eu lieu depuis un peu moins de 2 mois lorsque je reçois la lettre recommandée. Cette rupture m'a été signifié alors que 10 jours avant je l'avais informé que le médecin conseil souhaitait une visite de reprise en mi-temps thérapeutique (l'arrêt étant encore actif seulement 4 jours après l'envoi du courrier). Mon sentiment est que les arguments avancés ne sont pas justifiés. Après consultation d'un avocat, la constatation est que la procédure n'a aucun vice de forme notamment dans la rédaction. Puis-je sur un problème de fond saisir en référé les Prud'hommes ?

Par **pat76**, le **02/10/2012** à **16:30**

Bonjour
L'employeur avait un mois après l'entretien préalable pour vous licencier.
Pouvez-vous préciser exactement à quelle date a eu lieu l'entretien préalable et à quelle date a été envoyée la lettre de licenciement. (cachet de la poste sur l'enveloppe) ?
Vous avez consulté un avocat qui ne connaît pas le droit du travail.
De quelle convention collective dépendez-vous ?